

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL, SEANCE ORDINAIRE, DU MARDI 27 AVRIL 2021 A 20H00

Avant de procéder à la séance du conseil municipal, M. Denis Chanteloup, Maire, fait mention :

- Le I de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prévoit, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, que « *aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, lorsque le lieu de réunion de l'organe délibérant ne permet pas d'assurer sa tenue dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider de réunir l'organe délibérant en tout lieu, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances* ».

- Le II de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prévoit, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, que « *aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique. Lorsqu'il est fait application du premier alinéa du présent II, il est fait mention de cette décision sur la convocation de l'organe délibérant* ».

Le mardi 27 avril 2021 à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle Marcel Jacques et à huis clos, sous la présidence de M. Denis Chanteloup, Maire.

Présents : M. Denis Chanteloup, Mme Elisabeth Burnouf, Mme Nelly Dugardin, Mme Anne-Sylvie Prenat, M. Stéphane Simon, Mme Karine Chabeuf, Mme Annick Renaux, M. Samuel Fossey, Mme Céline Boullé, M. Gérald Lebredonchel, Mme Aline Lemettez, M. Stéphane Regnault, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Laurent Poussard, M. Serge Tirel, M. Michel Bonnemains.

Procurations : M. Laurent Poussard à Mme Nelly Dugardin, M. Serge Tirel à M. Denis Chanteloup, M. Michel Bonnemains à Mme Elisabeth Burnouf.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sylvie Prenat

En préambule, M. le Maire donne lecture des comptes rendus du Conseil Municipal en date du 05 mars et du 25 mars 2021. Ceux-ci sont approuvés à l'**unanimité**.

ORDRE DU JOUR

1 - Devenir des hébergements des Tamaris

Bien que ce sujet soit mentionné à l'ordre du jour, celui-ci sera reporté à une date ultérieure.

2 - Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une commission finances, initialement prévue le mardi 20 avril et traitant spécifiquement des subventions aux associations, a été reportée. Le vote des subventions est donc reporté également, le sujet devant être traité auparavant par une commission.

3 - Amendes de police

Monsieur le Maire informe le conseil que le département de la Manche peut être sollicité par les communes de moins de 10 000 habitants au titre des amendes de police.

Considérant la nécessité de l'aménagement de chicanes à la Viesville afin de faire ralentir la vitesse, pour un coût estimé à 6 000 €.

Considérant les marquages au sol nécessaires rue Jean Moulin, suite à un nouvel aménagement de la circulation, pour un coût de 2 107 €.

Monsieur le maire expose que dans le cadre de ces aménagements d'amélioration de la sécurité des routes, la commune peut solliciter le département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite les subventions auprès du conseil départemental de la Manche au titre des amendes de police pour les aménagements de la Viesville et des marquages rue Jean Moulin,
- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces demandes.

4 - Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

Décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux (taux 2020):

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,01%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23,83 %

5 - Virements de crédits - Budget commune - DM n°1 – Amortissements :

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer un amortissement exceptionnel du véhicule Peugeot Partner.

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2021-018 du conseil municipal en date du 25 mars 2021 approuvant le budget primitif de la commune,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L.1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant,

jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget communal.

Virements de crédits – DM 1 :

Fonct. Dép. – article 6811-042 Dotations aux amortissements des immo. corpo. et incorp. : + 1 850 €

Fonct. Dép – article 023 Virement à la section d'investissement: - 1 850 €

Invest. recettes – article 021 Virement de la section d'exploitation : - 1 850 €

Invest. recettes – article 2804113 amortissement projet d'infrastructure d'intérêt national : + 500 €

Invest. recettes – article 28182 amortissement matériel de transport : + 1 350 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la présente décision modificative.

6 - Admission en non-valeur budget Tourisme

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2019 pour un montant de 20,86 euros

Sur proposition de Mme la Trésorière des Pieux en date du 24 février 2021, (solde inférieur au seuil des poursuites)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes n° 9 de l'exercice 2019, (objet : location d'un emplacement au camping, montant : 170,86 €)
- Dit que le montant total de ce titre de recettes s'élève à 20,86 € (vingt euros et quatre-vingt-six centimes).
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

7 - Mise à jour de la délibération des amortissements au budget Tourisme – M4

Vu les délibérations du 19 avril 2012, du 8 juin 2017 et du 05 juillet 2018, définissant les amortissements des biens acquis par le budget communal et les budgets annexes du camping et des gîtes ;

Vu la délibération du 17 décembre 2020 décidant la fusion des budgets annexes du camping et des gîtes ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal de poursuivre les amortissements au budget annexe des équipements touristiques tels qu'ils avaient été définis lors des délibérations mentionnées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

8 - Mise à jour de la délibération de mise en place du CET

Suite à des nouvelles dispositions réglementaires Monsieur le Maire propose de revenir sur la délibération de mise en place du Compte Epargne Temps instauré par délibération du 07 mars 2013. La prise d'option devait être faite pour les jours au-delà des 20 jours épargnés. La réglementation a abaissé le plafond à 15 jours épargnés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, la mise à jour réglementaire de la délibération du 07 mars 2013, ainsi :

- Pour un nombre de jours épargnés inférieur ou égal à 15 : l'agent ne peut utiliser ces 15 premiers jours que sous forme de congés.
- Pour les jours supérieurs à 15 : l'agent exerce une option avant le 31 janvier de l'année suivante (année N+1). A titre dérogatoire, pour les jours inscrits au CET au 31 décembre de l'année en cours N, et s'ils sont toujours disponibles, l'option intervient au plus tard le 5 novembre de l'année suivante N+1.

Cette option est différente selon le statut de l'agent :

- L'agent titulaire qui relève du régime spécial (fonctionnaire affilié à la CNRACL) opte dans les proportions qu'il souhaite :
 - a) Pour une prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) : Ces jours sont retranchés du CET à la date d'exercice de l'option.
 - b) Pour un maintien sur le CET : En l'absence d'exercice d'une option, les jours excédant 15 jours sont automatiquement pris en compte au sein du régime de la RAFP.
- Le fonctionnaire relevant du régime général de sécurité sociale (fonctionnaire affilié à l'IRCANTEC) et l'agent non titulaire, optent pour un maintien sur le CET.

9 - Budget CCAS - Information sur une éventuelle clôture

Monsieur le Maire informe, la loi du 7 août 2015 (art. 79) portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) donne la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur centre communal d'action sociale (CCAS), par simple délibération du conseil municipal (art. L 123-4 du code de l'action sociale et des familles).

Le conseil d'administration du CCAS n'a pas à délibérer en la matière.

Exercice de la compétence sociale en cas de dissolution :

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de domiciliation ;
- soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS.

Budget du CCAS :

En l'absence de précisions dans la loi et de décret d'application, il semble logique que le budget soit réintégré dans celui de la commune, tout comme les éventuels biens et contrats du CCAS (néant), lorsque la commune reprend ses attributions.

Questions diverses :

10 – Information associations

Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec les présidents-es des associations Siouvillaises est prévue le vendredi 31 avril à 18h et au vu du contexte sanitaire, celle-ci se déroulera en visioconférence. Cette réunion aura pour objet la réalisation du calendrier des manifestations 2021. Certes, avec un début d'année une nouvelle fois sans événement, mais nous espérons un second semestre 2021 avec beaucoup plus d'animations et de manifestations, d'où la nécessité de se rencontrer.

Egalement, sera fait un retour sur la réalisation du bulletin 2021 et sera évoqué enfin, l'organisation de la semaine fédérale de cyclotourisme, initialement prévue en 2020 mais reportée du 25 juillet au 1^{er} août 2021.

11 – Information city-stade

Monsieur le Maire informe d'une demande d'installation d'un banc aux abords du city-stade. Cette demande va être étudiée et si nous avons la possibilité d'y installer un banc qui serait disponible.

12 –Borne de recharge des véhicules électriques

Une borne de recharge de véhicule électrique a été mise en place au secteur des Tamaris, deux emplacements seront utilisés.

La réalisation de cet équipement nécessite de modifier la place réservée aux PMR, elle sera déplacée sur le petit parking bordant la laverie automatique.

13 – Restaurant le Baligan

Monsieur le Maire informe avoir reçu plusieurs demandes concernant l'aménagement du restaurant le Baligan mais aussi afin de préparer une réouverture prochaine :

- Le déplacement des toilettes aujourd'hui dans la structure même du restaurant sera réalisé après la saison.
- Egalement, est sollicité un emplacement au camping pour un(e) employé(e) d'été. L'adjointe aux équipements touristiques informe la possibilité et si le calendrier coïncide, de réserver une chambre aux hébergements des Tamaris.
- Le gérant du Baligan demande enfin, concernant la réouverture prochaine (courant mai) et au vu des dispositions qui se dessinent où les terrasses extérieures seraient privilégiées, s'il y a une possibilité d'exploiter une partie de l'espace public. Le conseil donne son accord sous réserve de bien délimiter cet espace et privilégier l'espace devant l'entrée du Baligan.

14 - Arroseur du stade

Monsieur le Maire informe avoir été sollicité par Monsieur le Maire d'Héauville au sujet du matériel d'arrosage automatique du stade, celui-ci ne fonctionne plus. Il demande à la commune de Siouville-Hague, de l'aider à supporter le coût de ce matériel à hauteur de 3000 €. L'équipement est estimé à 6 144€.

Cette somme n'est pas prévue au budget 2021, mais si nous avons la possibilité malgré tout, il sera alors proposé de prendre en charge un montant de 1 500 € cette année et 1 500 € l'année prochaine.

15 - Elections départementales et régionales.

Monsieur le Maire informe que les prochaines élections auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Pour préparer sereinement ces élections, Monsieur le Maire propose de déplacer les bureaux de votes à la salle Marcel Jacques où l'espace y est plus important. La configuration de la salle permettra aussi l'installation des deux bureaux de votes.

Madame Elisabeth Burnouf, adjointe, nous fait part de son inscription sur une des listes aux régionales (liste sans étiquette).

16 – Bacs à marée

La commune a fait l'acquisition de bacs à marée pour la saison. Ceux-ci seront décorés en partenariat avec l'école, le garde du littoral et le graffeur local.

17 – Incivilités sur la commune

Monsieur le Maire indique que de très nombreuses incivilités se sont produites dernièrement sur la commune.

Des dégradations ont eu lieu dans les sanitaires publics de la place des Tamaris (portes cassées, toilettes abimées ainsi que la douche à proximité). Il est nécessaire de faire réparer les préjudices et ceux-ci ne nous permettent pas de ré-ouvrir les toilettes publiques à ce jour. Une plainte a été déposée auprès des services de la gendarmerie.

Sans compter, les déchets trop souvent mis à côté des containers (déchets sans concordances avec les containers de tris, déchets ménagers, roues de voitures, ...). Cela nécessite l'intervention des services techniques de la commune, ceci est intolérable ! Une annonce sera publiée prochainement dans la presse. La Gendarmerie est là aussi prévenue.

La possibilité de mettre en place de la vidéosurveillance est à l'étude.

18 –Ré ensablement

Monsieur le Maire indique prendre les dispositions concernant la demande de la DREAL afin réaliser un dossier d'étude environnementale.

En liaison avec le service GEMAPI de l'agglomération du Cotentin, nous reprenons le dossier réalisé en amont pour avoir de nouveau la possibilité de faire un rechargement en sable.

19 - Information sur le SCOT

Une réunion avec la commission urbanisme sera prochainement mise en place. Celle-ci aura pour objet la lecture du dernier document du SCOT, et consistera à aborder les grandes lignes que doit suivre le plan d'urbanisme de la commune.

Chaque commune devra donner son avis sur le dernier projet du SCOT. Une enquête publique devra ensuite avoir lieu.

20 – Informations équipements touristique

L'adjointe déléguée aux équipements touristiques donne des informations concernant les équipements touristiques de la commune, à savoir :

- Concernant les barrières d'entrées au camping/caravaning, actuellement, ce sont des badges qui sont utilisés mais ce système ne donne pas entière satisfaction. Une réflexion est donc à l'étude pour changer le mode de fonctionnement, une demande de devis est en cours.
- Suite aux différents travaux effectués aux gîtes de mer, une visite a eu lieu pour leur classement. Nous avons reçu un accueil et un retour plus que satisfaisant, la commune ayant reçu le classement trois étoiles pour les 10 gîtes contrôlés.
- Le chiffre d'affaires des gîtes et du camping municipal de 2021 suit sur la même tendance que l'année 2019.
- L'adjointe déléguée aux équipements touristiques informe qu'une réunion d'échange avec M. Legrand (Responsable du développement territorial chez EDF) et Mme Liège (directrice de l'AIE) a eu lieu. Ont été abordés les sujets suivants ; réaménagement envisagé du caravaning qui accueille régulièrement des salariés issus des entreprises sous-traitantes de la centrale, difficultés d'accueil de publics difficiles en mission sur le site de Flamanville, évolutions des gîtes communaux, création d'une ASA sur la commune pour gérer l'érosion du littoral... La discussion a également abordé les dates des arrêts de tranches à venir et la possibilité d'un appui financier.

Mme Burnouf a également indiqué avoir demandé à l'Office de tourisme du Cotentin de provoquer des réunions entre les communes dotées d'équipements touristiques afin qu'un échange autour des difficultés et bonnes pratiques puisse avoir lieu.

21 – Bulletin municipal, lettre trimestrielle, page facebook.

Suite à la réalisation du bulletin municipal qui présente un nouveau format et un nouveau visuel, les premiers retours sont positifs : plus moderne, plus pratique. Une erreur s'est cependant glissée dans le document : la commune compte actuellement 4 classes à l'école et non pas 5 comme indiqué dans le bulletin.

Une lettre trimestrielle est en cours de réalisation. S'y trouvera les sujets en cours : l'escalier de l'école de surf, les travaux de signalisation de voirie, le rétablissement de la promenade littorale... Elle sera distribuée au plus tard mi-mai.

Une page facebook officielle « Commune de Siouville-Hague » est en cours de création. La commission communication travaille sur le sujet. Des premiers principes de fonctionnement ont été fixés : les commentaires seront ouverts, tous les conseillers municipaux pourront proposer des posts, elle ne sera pas réservée qu'à de l'information officielle et administrative.

22 – Escalier de l'école de surf

L'escalier à proximité de l'école de surf a été mis en place. Celui-ci réalisé en inox et en bois exotique apporte enfin une vraie plus-value à l'école de surf mais surtout, apporte toute la sécurisation pour l'ensemble des pratiquants mais aussi aux promeneurs.

23 – Sécurité routière à la Viesville

Des chicanes provisoires ont été mises en place dans le secteur de la Viesville pour faire diminuer la vitesse trop excessive. Un comptage va être prochainement réalisé pour mesurer l'efficacité de cet équipement. Les retours des riverains sont plutôt mitigés, la vitesse reste toujours importante dans ce secteur...

24 – Informations travaux du département

Des travaux qui dépendent du département ont été réalisés dernièrement. Ces aménagements aux abords de la Petite-Siouville font partis du programme « opale », permettant de sécuriser les entrées de bourg.

25 – Informations diverses

Il est relevé que des enfants font du skate dans le bourg de Siouville, et peuvent occasionner un danger car proches de la route. Il va être demandé aux enfants de s'éloigner de la route et de prendre place sur le parking suffisamment grand pour la pratique du skate et ce en toute sécurité.

Une demande sur la réalisation d'un agenda en ligne est demandée. La possibilité de le mettre en place est à l'étude, le but est de pouvoir y mettre tous documents utiles à l'assemblée.

Carverparc : nous attendons le budget finalisé de cet équipement pour réaliser les différents dossiers de subventions. L'idée étant une installation au printemps 2022.

La séance est levée à 22h45

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.